

Biophytis annonce le lancement d'une offre au public de Bons de Souscription d'Actions (BSA) avec délai de priorité des actionnaires à titre irréductible

Paris (France), Cambridge (Etats-Unis), 7 avril 2020, 8h00– BIOPHYTIS (Euronext Growth Paris : ALBPS), société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour le traitement des maladies liées à l'âge, notamment les maladies neuromusculaires, annonce aujourd'hui le lancement d'une offre au public de 7 445 123 Bons de Souscription d'Actions (BSA), pouvant être portée à 7 475 708 BSA, au prix unitaire de 0,06 euros par voie d'offre publique avec délai de priorité des actionnaires à titre irréductible et clause d'extension.

Offre BSA

L'émission proposée des 7 445 123 BSA, à souscrire en numéraire, sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et comprendra (i) un délai de priorité des actionnaires à titre irréductible uniquement, à raison de 3 BSA pour 16 actions qu'ils détiennent le 8 avril 2020 (chiffre arrondi à l'unité supérieure si le nombre d'actions n'est pas un multiple de 16) et (ii) une clause d'extension permettant de porter l'émission à 7 475 708 BSA.

Le prix de souscription sera de 0,06 euros par BSA.

Les actionnaires inscrits en compte à la date du 8 avril 2020 bénéficieront d'un délai de priorité de souscription, courant du 9 avril 2020 au 21 avril 2020 (inclus) à 12 heures (heure de Paris), non négociable et non cessible.

Dans le cadre du délai de priorité, les actionnaires de la Société pourront souscrire à titre irréductible à hauteur de leur quote-part dans le capital de la Société conformément à la parité visée ci-dessus. Il n'est pas prévu de souscription à titre réductible dans le cadre du délai de priorité.

Les BSA non-souscrits à titre irréductibles par les actionnaires, seront proposés en priorité aux salariés et dirigeants de la Société dans la limite de leurs demandes. Le Délai de Priorité porte sur le montant initial de l'émission hors exercice de la clause d'extension.

Les BSA non-souscrits dans le cadre des priorités ci-dessus respectivement par les actionnaires, les salariés et dirigeants de la Société, seront proposés dans le cadre d'une offre au public (incluant les actionnaires de la Société en cas de demandes supplémentaires) en France ouverte du 9 avril 2020 au 21 avril 2020 inclus à 12 heures (heure de Paris).

La clause d'extension permettra la souscription au prix de l'offre, d'un nombre maximum de 30 585 BSA supplémentaires.

Le règlement-livraison de l'émission des BSA est prévu le 30 avril 2020. Les BSA nouvellement émis porteront jouissance à compter de cette date.

Les BSA seront admis aux négociations sur le marché Euronext Growth sous le code ISIN FR0013507290. L'admission des BSA aux négociations sur Euronext Growth aura lieu le 5 mai 2020.

Les BSA sont exerçables pendant une durée de 5 ans à compter de la date du règlement livraison, au prix d'exercice de 0,27 euro par action nouvelle. Chaque BSA donnera à son titulaire le droit de souscrire à une (1) nouvelle action Biophytis.

Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA seront des actions ordinaires de la Société de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions et feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Le produit net de l'émission de BSA et à terme de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA sera utilisé par la Société pour renforcer ses moyens financiers, en particulier participer à (i) la finalisation de l'étude clinique de phase 2b pour Sarconeos (BIO101) dans la Sarcopénie, en vue d'obtenir la preuve de concept clinique, en particulier l'efficacité, l'innocuité et la tolérance du produit sur les patients sévèrement atteints, (ii) le lancement de l'étude clinique MYODA dans la myopathie de Duchenne et (iii) la mise en place du nouveau programme de développement clinique COVA. Ce dispositif vient compléter les outils de financement déjà en place et permet à la Société d'assurer le financement de ses activités au-delà des 12 prochains mois.

Cette opération a fait l'objet d'un Document d'Information Synthétique (DIS) mis en ligne sur les sites internet de l'AMF et de Biophytis.

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments permettant de ralentir les processus dégénératifs et d'améliorer les capacités fonctionnelles chez les patients atteints de maladies liées à l'âge, particulièrement les maladies neuromusculaires.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale actuellement en phase 2b clinique dans la sarcopénie (SARA-INT) aux États-Unis et en Europe. Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne (DMD). La société prévoit de démarrer les essais cliniques au deuxième semestre 2020.

Sarconeos (BIO101) sera également développé comme traitement pour le Covid-19 (Coronavirus) pour lequel la société a déposé une demande d'essais clinique auprès de l'ANSM (Agence Nationale de sécurité du médicament).

La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825). Pour plus d'informations www.biophytis.com.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de BIOPHYTIS et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus d'Admission des actions de la Société à la cotation sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BIOPHYTIS (www.biophytis.com).

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions BIOPHYTIS dans un quelconque pays. Les éléments qui figurent dans cette communication peuvent contenir des informations prospectives impliquant des risques et des incertitudes. Les réalisations effectives de la Société peuvent être substantiellement différentes de celles anticipées dans ces informations du fait de différents facteurs de risque et d'incertitude. Ce communiqué de presse a été rédigé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Contact Biophytis pour les Relations Investisseurs

Evelyne Nguyen, CFO
evelyne.nguyen@biophytis.com
Tel: +33 1 44 27 23 32

Contact médias

Citigate Dewe Rogerson

Quentin DUSSART/Sylvie BERREBI/ Nathaniel DAHAN
biophytis@citigatedewerogerson.com
Tel: +33 (0)6 59 42 29 35 / +44 (0) 20 7638 9571